#SÉCURITÉ Plan VIGIPIRATE "Sécurité Renforcée - Risque attentat"

La posture VIGIPIRATE " - Eté - Automne 2022" est prolongée. Elle s'applique à compter du 22 juin 2022 et ce jusqu'à nouvel ordre. Le niveau "Sécurité Renforcée-Risque Attentat" est maintenu.

Sauf événements particuliers, elle demeure en vigueur jusqu’à nouvel ordre.

En application du plan VIGIPIRATE, l’ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat».

Qu’est-ce que le plan Vigipirate ?

Le plan Vigipirate est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères.

Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

C’est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui s’applique en France et à l’étranger, et qui associe tous les acteurs du pays : l’Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance, les citoyens.

Il est alimenté par l’évaluation de la menace terroriste faite par les services de renseignement, et en cas d’attaque terroriste, il peut être prolongé par des plans d’intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.

Il repose sur un socle de mesures permanentes qui s’appliquent à tous les grands domaines d’activité de la société (les transports, la santé, l’alimentation, les réseaux d’énergie, sa sécurité des systèmes d’information…), sans induire de contraintes excessives sur la vie économique et sociale.

Il prévoit également de nombreuses mesures additionnelles activées en fonction de l’évolution de la menace et des vulnérabilités, et qui permettent d’adapter le niveau de vigilance et de protection, en mobilisant tous les acteurs concernés.

À quoi sert Vigipirate ?

Le plan Vigipirate poursuit deux grands objectifs :

- développer et maintenir une culture de vigilance de l’ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d’action terroriste
- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste

Infos pratiques

Au total, il contient environ 300 mesures.

L’ensemble de celles qui sont actives constitue la posture Vigipirate.